

**DEPARTEMENT DU PUY-DE DOME****ARRONDISSEMENT DE THIERS****COMMUNE DE THIERS****DCM 2025-21**

**Marché public de Fournitures Courantes et de Services  
Fourniture de mobilier pour le Centre d'Art Contemporain « Le Creux de l'Enfer »**

Le Maire de la Commune de Thiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2123-1 et R.2123-4,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant le besoin d'équiper le Centre d'Art Contemporain en mobilier intérieur et extérieur,

Considérant la mise en concurrence effectuée par demande de devis auprès de cinq entreprises,

Considérant les propositions des entreprises A2P (LA FABRIQUE) (69340 FRANCHEVILLE) pour un montant de 33 891,10 euros Hors Taxes (HT) et METARC (01700 MIRIBEL) pour un montant de 12 500,00 euros Hors Taxes (HT).

**DECIDE****ARTICLE 1**

Un marché public de fourniture de mobilier pour le Centre d'Art Contemporain est conclu avec :

Lot 1 – Mobilier intérieur : entreprise A2P (LA FABRIQUE) (69340 FRANCHEVELLE) pour un montant de 33 891,10 euros Hors Taxes,

Lot 2 – Mobilier extérieur : société METARC (01700 MIRIBEL) pour un montant de 12 500,00 euros Hors Taxes (HT).

**ARTICLE 2**

La présente décision

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 02 avril 2025

Le Maire

Stéphane RODIER

